

Subvention à l'association YOUPSSITECH.

Conseil d'administration du 8 juillet 2019

Délibération 2019/07/CA-060

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

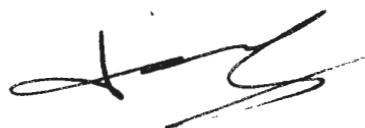
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de l'UPSSITECH du 21 janvier 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association YOUPSSITECH, sur le budget de l'UPSSITECH.

Toulouse, le 8 juillet 2019
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0